

RCS : MEAUX
Code greffe : 7701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00344
Numéro SIREN : 800 343 733
Nom ou dénomination : A & G BOUILLE

Ce dépôt a été enregistré le 26/06/2018 sous le numéro de dépôt 4293



25 JAN 2018

COMPTES ANNUELS

AG BOUILLE

Numéro SIRET : 80034373300013

Code APE : 4778C

16 RUE DU MARECHAL JOFFRE
77470 TRILPORT

Exercice Clos le 31/12/2017

1854293

Documents Financiers

GAD EXPERT COMPTABLE accompagne les PME / TPE et entreprises dans leur développement au travers de missions d'expertise-comptable, de conseil ou sociale. Présent essentiellement en île de France mais en constant développement dans les autres régions métropolitaines (Corses, Rhône-Alpes, PACA, Nord Pas de Calais, Bretagne, Picardie, Languedoc Roussillon) GAD EXPERT COMPTABLE a fait le choix de la proximité afin d'être au plus proche des problématiques de ses clients et des enjeux de leurs secteurs d'activités.

Entrepreneurs aux côtés d'entrepreneurs, nous vous assistons et vous écoutons pour mener à bien vos opérations courantes en matière de paie, de comptabilité, de fiscalité ou de juridique par exemple lors de vos opérations exceptionnelles telles que l'acquisition/cession d'entreprise ou encore de cession de parts etc...

Nous avons fait le pari du chef d'entreprise et faisons tout notre possible pour nous rendre disponible le plus possible afin d'accompagner les dirigeants dans les difficultés et les écueils rencontrés chaque jour tant professionnellement que personnellement en nous appuyant sur le groupe GAD dont la vocation est l'accompagnement et le développement des projets et des hommes au sens entrepreneurial du terme.


certifié conforme

Sommaire

Bilan et Resultat Simplifie	1
Annexes 18	3

Bilan et Resultat Simplifie

A&G BOUILLE

BILAN SIMPLIFIÉ

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en Euros

Edité le 08/06/2018

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	4 320	4 320			517	0,39
Immobilisations corporelles	44 754	16 636	28 118	18,51	35 908	27,11
Immobilisations financières	15		15	0,01	15	0,01
ACTIF IMMOBILISÉ	49 089	20 956	28 133	16,52	36 440	27,51
Matières premières, approv., en cours de production	5 015		5 015	2,94		
Marchandises	6 545		6 545	3,84	9 970	7,53
Avances et acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances	943		943	0,55	28 227	21,31
Valeurs mobilières de placement						
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	126 244		126 244	74,13	56 252	42,47
Caisse	3 422		3 422	2,01	1 498	1,13
Charges constatées d'avance					67	0,05
ACTIF CIRCULANT	142 169		142 169	83,48	96 014	72,49
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF	191 258	20 956	170 302	100,00	132 454	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	
Capital social ou individuel (dont versé : 10 000)	10 000	5,87	10 000	7,55
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	1 000	0,59	1 000	0,75
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	36 609	21,50	889	0,67
Résultat de l'exercice	51 068	29,99	35 719	26,97
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES	98 676	57,94	47 609	35,94
Provisions pour risques et charges				
Emprunts et dettes assimilées	26 348	15,47	33 792	25,51
Avances et acomptes reçus sur commande en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	8 822	5,18	4 415	3,33
Autres dettes	36 455	21,41	46 638	35,21
Produits constatés d'avance				
DETTES	71 625	42,06	84 845	64,06
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF	170 302	100,00	132 454	100,00

A&G BOUILLE

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en Euros

Edité le 08/06/2018

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%
	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises		264 632	100,67	197 015	104,45	67 617		34,32
Production vendue biens		-1 762	-0,66	-8 391	-4,44	6 629		79,00
Production vendue services								
Chiffres d'Affaires Nets		262 871	100,00	188 623	100,00	74 248		39,36
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation reçues								
Autres produits		54	0,02	715	0,38	-661		-92,44
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.		262 925	100,02	189 339	100,38	73 586		38,86
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		108 540	41,29	77 098	40,87	31 442		40,78
Variation de stock (marchandises)		3 425	1,30	-316	-0,16	3 741		N/S
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)		-5 015	-1,90			-5 015		N/S
Autres achats et charges externes		32 423	12,33	31 581	16,74	842		2,67
Impôts, taxes et versements assimilés		2 233	0,85	2 123	1,13	110		5,18
Rémunérations du personnel		44 723	17,01	20 160	10,69	24 563		121,84
Charges sociales		4 419	1,68	8 077	4,28	-3 658		-45,28
Dotations aux amortissements		8 856	3,37	7 124	3,78	1 732		24,31
Dotations aux provisions								
Autres charges		273	0,10	380	0,20	-107		-28,15
Total des charges d'exploitation		199 876	76,04	146 227	77,52	53 649		36,69
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		63 049	23,98	43 112	22,96	19 937		46,24
Produits financiers								
Produits exceptionnels		536	0,20			536		N/S
Charges financières		152	0,06	84	0,04	68		80,95
Charges exceptionnelles		29	0,01			29		N/S
RÉSULTAT AVANT PARTICIPATION ET IS		63 404	24,12	43 028	22,81	20 376		47,36
Participation des salariés								
Impôts sur les bénéfices		12 336	4,69	7 309	3,87	5 027		68,78
Total des Produits		263 461	100,22	189 339	100,38	74 122		39,15
Total des Charges		212 393	80,80	153 619	81,44	58 774		38,26
RÉSULTAT NET		51 068	19,43	35 719	18,94	15 349		42,97
		<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>				
Dont Crédit-bail mobilier								
Dont Crédit-bail immobilier								

AK

Annexes 18

A&G BOUILLE

ANNEXE

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

Edité le 12/06/2018

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2017 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2016 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 170 301,61 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 51 067,87 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 01/06/2018 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

AS

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de recherche, d'innovation (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de formation et de recrutement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de prospection de nouveaux marchés (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de transition écologique et énergétique (indiquer éventuellement un montant ou %)
- et de reconstitution de leur fonds de roulement (indiquer éventuellement un montant ou %)

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)**2.2 - Fonds commercial**

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.
Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Etat des créances = 943

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	943	943	
TOTAL	943	943	

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 10 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	1000	10,00	10 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	1000	10,00	10 000

4.2 - Etat des dettes = 71 625

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	26 348	26 348		
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	8 822	8 822		
Dettes fiscales & sociales	25 714	25 714		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	10 741	10 741		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	71 625	71 625		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 4 848

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	905
Dettes fiscales & sociales	3 943
Autres dettes	
TOTAL	4 848

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 262 871

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	264 632	100,67 %
Rabais, remises & ristournes accord.	-1 762	-0,67 %
TOTAL	262 871	100,00 %

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 12 336

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	63 049		63 049
Résultat financier	-152		-152
Résultat exceptionnel	507		507
Participation des salariés			
TOTAL	63 404	12 336	51 068

5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

A&G BOUILLE

ANNEXE

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

Edité le 12/06/2018

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges à payer = 4 848

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	905
Fourn factures non parvenues.(40810000)	905
Dettes fiscales et sociales :	3 943
Pers congés à payer(42820000)	2 453
Org.soc. congés à payer(43820000)	554
Taxe d'apprentissage (44862000)	289
Formation continue (44863000)	646
TOTAL	4 848

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/12/2017 12 mois	31/12/2016 12 mois	31/12/2015 12 mois	31/12/2014 12 mois	31/12/2013 mois
<u>I - Situation financière en fin d'exercice</u>					
a) Capital social	10 000	10 000	10 000	10 000	
b) Nombre d'actions émises	1 000	1 000	1 000	1 000	
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<u>II - Résultat global des opérations effectives</u>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	262 871	188 623	185 147	101 502	
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	72 260	50 153	72 267	-7 063	
c) Impôt sur les bénéfices	12 336	7 309	12 962		
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	59 924	42 844	59 305	-7 063	
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	51 068	35 719	56 156	-9 267	
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
<u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	60	43	59	-7	
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	51	36	56	-9	
c) Dividende versé à chaque action					
<u>IV - Personnel :</u>					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	44 723	20 160			
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	4 419	8 077			

Observations complémentaires

A&G BOUILLE

S.A.S.U. au capital de 10 000,00 Euros
Siège social : 16 RUE DU MARECHAL JOFFRE

77470 TRILPORT
R.C.S : 800343733

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15/06/2018 **AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2017**

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2017 faisant ressortir un **bénéfice** de **51 067,87** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **36 608,54** Euros.

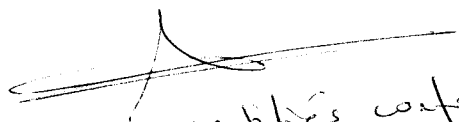
L'associé unique décide d'affecter le résultat et les reports à nouveau antérieurs de **87 676,41** Euros, de la façon suivante :

- A titre de distribution de dividendes à l'associé unique pour un montant de 60 000,00 Euros bruts,
- L'associé unique recevra ainsi un dividende unitaire de 60,00 Euros.
- Au report à nouveau pour un montant de 27 676,41 Euros, il passera ainsi à 27 676,41 Euros,

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Pour copie certifiée conforme
Le Président



certifiés conformes

A&G BOUILLE

S.A.S.U. au capital de 10 000,00 Euros
Siège social : 16 RUE DU MARECHAL JOFFRE

77470 TRILPORT
R.C.S : 800343733

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE **ORDINAIRE ANNUELLE DU 15/06/2018**

Le 15/06/2018,
à 10:00,

Madame AMANDINE BOUILLE, associé unique de la société **A&G BOUILLE**, s'est présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par l'associé unique présent.

, préside la séance en qualité de Président

Le Président constate que l'associé présent remplit les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le justificatif de la convocation régulière de l'associé unique ;
- la feuille de présence;
- le rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 ;
- le texte des questions écrites adressées par l'associé unique dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associé unique ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2017, et quitus au Président,
- Affectation des résultats,

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion du Président,

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites de l'associé unique.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Décision n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 lesquels font apparaître un **bénéfice** de **51 067,87** Euros.

L'Assemblée Générale approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 17,00 Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Décision n° 2

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2017** faisant ressortir un **bénéfice** de **51 067,87** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **36 608,54** Euros.

L'associé unique décide d'affecter le résultat et les reports à nouveau antérieurs de **87 676,41** Euros, de la façon suivante :

- A titre de distribution de dividendes à l'associé unique pour un montant de 60 000,00 Euros bruts,
- L'associé unique recevra ainsi un dividende unitaire de 60,00 Euros.
- Au report à nouveau pour un montant de 27 676,41 Euros, il passera ainsi à 27 676,41 Euros,

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Rappel des dividendes distribués

L'associé unique prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes correspondants au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes (art. 243 Bis du code général des impôts) :

<i>Dates de clôture</i>	<i>Revenus éligibles à l'abattement de 40%</i>		<i>Revenus non éligibles à l'abattement</i>
	<i>Dividendes</i>	<i>Autres revenus distribués</i>	
31/12/2016	45000€		

AS

Décision n° 3

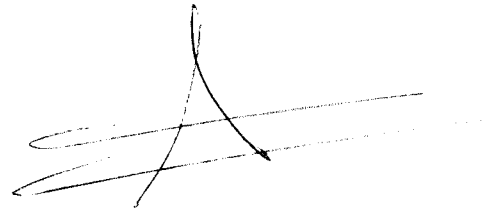
Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquès du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 17,00 Euros, correspondant à des dépenses et charges non déductibles fiscalement, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Décision n° 4

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' shape with a horizontal line crossing it.

A&G BOUILLE

S.A.S.U. au capital de 10 000,00 Euros

Siège social : 16 RUE DU MARECHAL JOFFRE

77470 TRILPORT

R.C.S : 800343733

Rapport de gestion sur les opérations **de l'exercice clos le 31/12/2017**

AMANDINE BOUILLE, associé unique et gérant de la société A&G BOUILLE, soussigne, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2017, avoir établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de **262 870,76** Euros contre **188 623,25** Euros au titre de l'exercice précédent.

Ce chiffre d'affaires est principalement constitué de

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à **199 876,46** Euros pour l'exercice, contre **146 226,63** Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les autres achats et charges externes ressortent à **32 423,09** Euros au 31/12/2017 contre **31 581,21** Euros pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes ressortent à **2 232,50** Euros au 31/12/2017 contre **2 122,50** Euros pour l'exercice précédent.
- Les salaires et traitements ressortent à **44 722,91** Euros au 31/12/2017 contre **20 159,63** Euros pour l'exercice précédent, et les charges sociales correspondantes à **4 419,38** Euros au 31/12/2017 et **8 077,14** Euros pour l'exercice précédent.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à **8 855,74** Euros au 31/12/2017 contre **7 124,10** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à **-151,92** Euros, contre **-83,62** Euros pour l'exercice précédent.

Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à **507,15** Euros au 31/12/2017, contre **0** Euros au titre de l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par un bénéfice de **51 067,87** Euros contre un bénéfice de **35 719,49** Euros au titre du précédent exercice.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Développement de l'activité.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Notre société ne procède pas à des travaux de recherche et de développement.

ACTIVITES DES FILIALES

Notre société ne détient aucune filiale.

PRISES DE PARTICIPATIONS

Au cours de l'exercice écoulé notre société n'a pris aucune participation :

PRISES DE CONTROLE

Au cours de l'exercice écoulé notre société n'a pris le contrôle d'aucune société

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

Bilan :

A l'actif:

- Les valeurs immobilisées brutes sont de **49 089,15** Euros, les amortissements et provisions correspondants de **20 956,04** Euros, soit un montant net de **28 133,11** Euros contre un montant net pour l'exercice précédent de **36 439,64** Euros.
- Les stocks et en-cours de production nets ressortent à **11 559,73** Euros, contre **9 969,86** Euros pour l'exercice précédent.
- Les créances et disponibilités nettes sont de **130 608,77** Euros, contre **85 977,12** Euros pour l'exercice précédent.

Au passif:

- Les capitaux propres s'élèvent à **98 676,41** Euros, contre **47 608,54** Euros pour l'exercice antérieur.
- Les emprunts et dettes ressortent à **71 625,20** Euros contre **84 845,08** Euros l'année précédente.

Compte de résultat :

Les produits d'exploitation ressortent à **262 925,10** Euros au 31/12/2017, contre **189 338,74** Euros pour l'exercice précédent.

La marge brute sur marchandises s'élève à **152 667,77** Euros, soit **57,69 %** pour l'exercice clos le 31/12/2017, contre **120 232,65** Euros, soit **61,03 %** l'année précédente.

Le résultat d'exploitation s'établit à **63 048,64** Euros, contre **43 112,11** Euros au titre de l'exercice précédent.

Par ailleurs, une comparaison plus détaillée des charges figure au paragraphe "Activité de la Société".

Résultats - Affectation :

L'exercice clos le 31/12/2017 fait ressortir un bénéfice de 51 067,87 Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de 36 608,54 Euros. Le résultat et les reports à nouveau antérieurs à affecter ressortent ainsi à 87 676,41 Euros.

Nous vous proposons de les affecter de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 27 676,41 Euros
- A titre de distribution de dividendes à l'associé unique pour un montant de 60 000,00 Euros bruts.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

<i>Dates de clôture</i>	<i>Revenus éligibles à l'abattement de 40%</i>		<i>Revenus non éligibles à l'abattement</i>
	<i>Dividendes</i>	<i>Autres revenus distribués</i>	
31/12/2016	45000€		

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 17,00 Euros, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Fait à TRILPORT
Le 01/06/2018

Le Président

